

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-54-MM**

Le Maire de Barfleur,

Vu les articles L2212 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'inhumation de Mr Pierre LACOUR le mercredi 26 août 2020 à 15h30 au cimetière de l'Eglise de Barfleur,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le mercredi 26 août 2020 de 15H15 à 16h30 à partir du Monument aux Morts jusqu'à l'ancien bureau de l'Office de Tourisme, sauf pour la famille du défunt.

**Article 2 :** La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux.

**Article 3 :** La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 25 août 2020

Le Maire

Michel MAUGER



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : [secretariat@mairiedebarfleur.fr](mailto:secretariat@mairiedebarfleur.fr)